



## Décision du Maire N° 04/2020

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

**Objet : Signature du Contrat Application Mobile CITYWALL avec la Société LUMIPLAN 9 Rue Royale 75008 PARIS**

**Le Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La signature avec la Société LUMIPLAN 9 Rue Royale 75008 PARIS, du Contrat Application Mobile CITYWALL (en annexe), comme détaillé ci-dessous :

- Objet : Mise à disposition d'une interface d'administration de l'application accessible sur PC ou Mac, d'un serveur sur lequel l'interface est hébergée, et d'une maintenance corrective et évolutive de l'application.
- Durée : le contrat commence à la date d'ajout de la ville sur l'application CityWall ; il est signé pour une période d'1 an, avec tacite reconduction. Il sera révisé à chaque échéance suivant l'indice SYNTEC.
- Facturation : elle débute à la date d'ajout de la ville sur l'application CityWall ; les facturations sont ensuite effectuées annuellement : 600.00 € HT soit 720 € TTC.

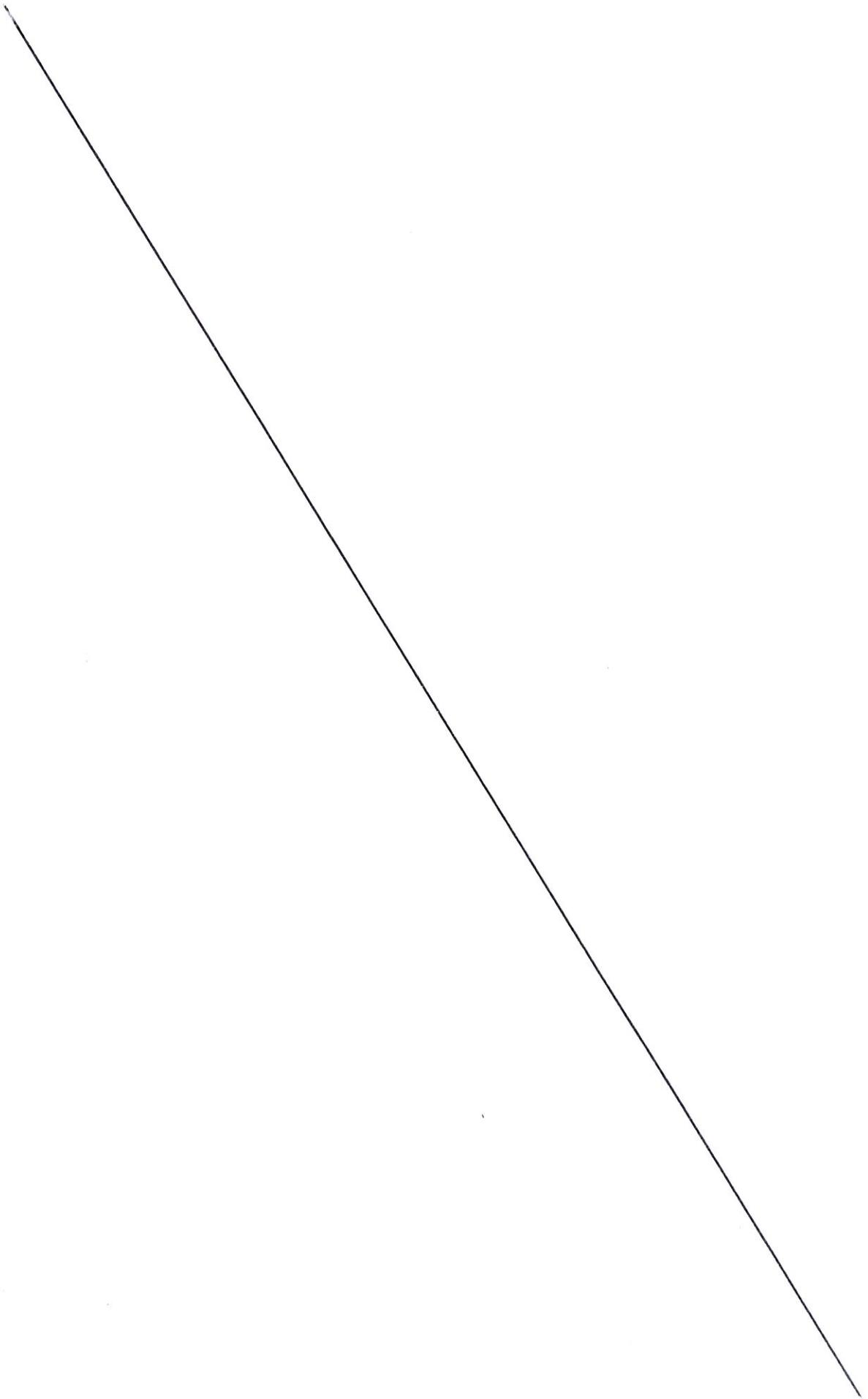
**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 06/08/2020

**Le Maire,  
Sophie RADREAU**



2020/190

SM

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 025-212500482-20200918-2020DEC04-AU



Contrat application Mobile CityWall



# BON DE SOUCRIPTION & CONTRAT APPLICATION CITYWALL MAIRIE DE BAVANS

Entre :

Le souscripteur

NOM OU RAISON SOCIALE	MAIRIE DE BAVANS
ADRESSE	1 RUE DES FLEURS
CODE POSTAL	25550
VILLE	BAVANS
CONTACT	

Ci-après dénommée la Ville

Et

NOM OU RAISON SOCIALE	LUMIPLAN VILLE
ADRESSE	1 IMPASSE AUGUSTIN FRESNEL
CODE POSTAL	44800
VILLE	SAINT HERBLAIN

## Contrat application Mobile CityWall

### Les termes du contrat sont les suivants :

#### Périmètre

Les prestations décrites dans les sections suivantes sont applicables à l'application mobile CityWall.

L'application mobile CityWall est disponible sur les systèmes d'exploitation IOS et Android.

Le contrat suivant est obligatoire pour la mise en ligne de l'application.

#### Interface d'administration de l'application CityWall

- Lumiplan Ville met à disposition une interface d'administration de l'application accessible sur PC ou Mac.
- Accès : Il sera mis à disposition de la Ville un mot de passe et un identifiant pour accéder à cette interface d'administration.
- Depuis cette interface la ville pourra notamment, composer des messages et les envoyer dans l'application
- Formation : voici une vidéo de formation à l'interface d'administration de l'application : [https://youtu.be/v3h0\\_kUAGaY](https://youtu.be/v3h0_kUAGaY)
- Promotion de l'application : depuis l'interface d'administration la ville pourra accéder à un QR Code et un Flyer numérique.

#### Hébergement

Lumiplan Ville met à disposition un serveur distant et sécurisé sur lequel est hébergée l'interface d'administration et auquel l'application fait appel lorsque des informations sont requêtes. La maintenance de cet hébergement est à la charge de Lumiplan.

#### Caractéristiques du serveur :

- Datacenter Tier 3+ (Datacenter de nouvelle génération)
- Doublement adducté en fibre optique avec une capacité de n x 10 Gbps
- Haute disponibilité 99,99%
- Redondance à chaud des serveurs
- Opération et Management en 24h/24 et 7j/7
- Garantie de Temps de Rétablissement de 4 heures en 24\*7
- Garantie de sécurité (incendie, contrôle d'accès, climatisation)
- Eco-responsable et construit dans un bâtiment HQE – Green IT
- Espace disque évolutif
- Données sécurisées et soumises au droit français
- Datacenter Interconnecté avec 10 autres datacenter au niveau national (30 au niveau international) sur un backbone maillé

L'application fait appel à des connexions tierces de partenaires pour la mise en place de webservices et/ou de synchronisation de flux.

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 025-212500482-20200918-2020DEC04-AU



SR

## Contrat application Mobile CityWall

Par conséquent, si le partenaire qui héberge les données connaît des problèmes de serveurs, alors, Lumiplan Ville ne pourra être tenu pour responsable des conséquences que cela engendre sur le bon fonctionnement de l'application.

### Maintenance

Ce contrat prévoit une maintenance corrective (anomalies) et une maintenance évolutive (compatibilité système d'exploitation) de l'application.

#### Maintenance corrective : gestion des anomalies

Lumiplan pourra effectuer des mises à jour de l'application pour corriger les éventuelles anomalies bloquantes et non bloquantes de l'application.

Pour toute questions technique, vous pouvez nous contactez par email à l'adresse électronique suivante : [support.application@lumiplan.com](mailto:support.application@lumiplan.com)

Les anomalies peuvent être déclarées à tout moment en remplissant le formulaire suivant : <https://forms.gle/GP3ADC2HfjJTzyGe7>

Aussi, si cette déclaration intervient durant des heures non ouvrées, les délais de correction précités commencent à courir à compter de la première heure ouvrée suivant la déclaration.

Les heures ouvrées correspondent aux horaires suivants (heure française) : de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en France.

La correction des anomalies bloquantes et non bloquantes sera assurée par l'éditeur qui procédera à la correction des dysfonctionnements par des mises à jour si l'anomalie est de son ressort.

Type d'Anomalie	Délais de prise en compte (suite à la Déclaration de l'Anomalie)	Délais de correction (suite à la prise en compte de l'Anomalie)
Anomalie Bloquante (Anomalie dont la gravité est telle que l'Application est totalement inutilisable)	2 jours ouvrés	4 jours ouvrés
Anomalie Non Bloquante (Anomalie autre qu'une Anomalie Bloquante)	4 jours ouvrés	12 jours ouvrés

#### Maintenance évolutive

Lumiplan pourra effectuer des mises à jour de l'application pour garantir la compatibilité de l'application avec l'évolution des systèmes d'exploitation des smartphones IOS et Android.

Lumiplan garantit que l'application est compatible avec les deux dernières versions des systèmes d'exploitation en date sur le marché.

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 025-212500482-20200918-2020DEC04-AU



## Contrat application Mobile CityWall

- Compatibilité IOS : à partir d'IOS11
- Compatibilité Android : à partir de 5.0
- Les anomalies constatées pour les systèmes d'exploitation antérieurs ne seront pas traitées.

### Tarifs et conditions de paiement

Le prix de vente entendu pour ce contrat de location est un abonnement :

Fonctionnalités de base en version Premium : **50,00 € HT / MOIS**

- Envoi illimités de messages et de push notifications
- Diffusion automatique des messages textes du panneau Lumiplan
- Accès au kit communication (Flyer, Vidéo, QR Code)
- Accès aux statistiques
- Ma mairie : adresses, horaires, site web, logo mairie
- Support client

### Tarif Annuel

- Tarif HT : **600,00 € HT / An**
- Tarif TTC : **720,00 € TTC / An**

Les prix sont entendus hors taxes, la TVA applicable est celle en vigueur à la date de facturation, soit 20%.

Le prix de vente pourra être révisé à chaque échéance contractuelle selon une formule qui prend en compte l'indice SYNTEC et qui s'établit ainsi :

$$P1 = P0 \times S1 / S0$$

Où P1 = prix révisé

P0 = prix contractuel d'origine

S0 = indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine = indice le plus récent à la date de signature

S1 = dernier indice publié à la date de révision.

### Durée du contrat

Le contrat commence à la date d'ajout de la ville sur l'application CityWall .

La date de l'email de lancement envoyé par Lumiplan à la ville fait référence.

Le présent contrat est signé pour une période d'1 an.

Au terme de l'échéance, le contrat sera reconduit tacitement pour une période d'un an et ce, tous les ans suivants sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties et par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire.

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 025-212500482-20200918-2020DEC04-AU



## Contrat application Mobile CityWall

### Facturation

La facturation commencera à la date d'ajout de la ville sur l'application CityWall.

Les facturations seront effectuées annuellement et réglées dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Le prix de vente est facturable aux dates d'anniversaire pendant la validité de ce contrat.

### Obligations de la Ville

La ville doit fournir à l'éditeur tous les éléments d'information nécessaires au paramétrage de l'application, demandés par Lumiplan (logo, liens, flux RSS...). Lumiplan Ville ne peut être tenu responsable si les éléments transmis par la Ville ne sont pas conformes pour un bon fonctionnement dans l'application.

Les éléments fournis par la ville doivent respecter les lois et règlements applicables, y compris, de façon non limitative, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la protection des données personnelles et la protection des mineurs.

La ville garantira l'éditeur contre toute action ou réclamation d'un tiers résultant d'un contenu illégal dans l'application.

### Garantie et propriété intellectuelle

Lumiplan garantit la Ville contre toutes revendications relatives à la propriété industrielle et intellectuelle de la solution CityWall. Lumiplan ne garantit pas que l'application est exempte de défauts ni que toutes les anomalies pourront être détectées.

La Ville déclare qu'elle est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux contenus. La Ville sera propriétaire des droits d'exploitation et d'utilisation de l'ensemble des contenus de l'application.

Lumiplan est propriétaire de l'application CityWall et le présent contrat ne transmet ni ne cède aucun droit de propriété intellectuelle de l'application ou du code source à la Ville. L'application bénéficie d'une protection légale, notamment au titre du droit d'auteur en France et dans le monde entier.

### Utilisation des données personnelles

Dans une logique de respect de la vie privée, Lumiplan s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations personnelles effectués au sein de cette application, soient effectués conformément à la loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi "Informatique et Libertés" et aux directives de RGPD.

Toutes les questions relatives au RGPD seront traitées par notre délégué à la protection des données, disponible à l'adresse : [dpd@lumiplan.com](mailto:dpd@lumiplan.com)

### Litiges

TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES AU PRESENT CONTRAT SERONT SOUMISES AU TRIBUNAL COMPÉTENT DANS LES TERMES DE L'ARTICLE 48 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE.

Contrat application Mobile CityWall

BON POUR ACCORD

FAITA : <u>Bavans</u>	LE : <u>06/08/2020</u>
POUR LE SOUSCRIPTEUR	POUR LUMIPLAN VILLE
NOM : <u>RADREAU</u>	NOM : <u>BENHAMOU</u>
PRENOM : <u>Sophie</u>	PRENOM : <u>CYRIL</u>
QUALITE : <u>Maire</u>	QUALITE : <u>DIRECTEUR ACTIVITÉ SMARTPHONE</u>
TELEPHONE : <u>03 81 96 26 21</u>	TELEPHONE : <u>01 41 46 15 91</u>
SIGNATURE ET CACHET :	SIGNATURE ET CACHET :
 	 <b>Lumiplan</b> VILLE 9, Rue Royale - 75008 PARIS Tél. : 01 85 55 39 51 - Fax : 01 85 55 39 65 SAS au capital de 425 816 euros RCS Paris B 305 165 532 - SIRET 305 165 532 00113

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le



ID : 025-212500482-20200918-2020DEC04-AU